

2. La morale est-elle une affaire de culture?

A. Les mœurs et les coutumes sont des conventions.



PASCAL
Philosophie moderne
(1623-1662)

[L]’éclat de la véritable équité¹ aurait assujéti tous les peuples, et les législateurs n’auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les fantaisies et les caprices des Perses et Allemands. On la verrait plantée par tous les états du monde, et dans tous les temps, au lieu qu’on ne voit rien de juste ou d’injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d’élévation du pôle renversent toute la jurisprudence², un méridien décide de la vérité **A**; en peu d’années de possession, les lois fondamentales changent; le droit a ses époques, l’entrée de Saturne au Lion³ nous marque l’origine d’un tel crime. Plaisante justice qu’une rivière borne. Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà **B**.

Ils confessent que la justice n’est pas dans ces coutumes, mais qu’elle réside dans les lois naturelles connues en tout pays. Certainement ils le soutiendraient opiniâtement, si la témérité du hasard qui a semé les lois humaines en avait rencontré au moins une qui fût universelle; mais la plaisanterie est telle que le caprice des hommes s’est si bien diversifié, qu’il n’y en a point **C**.

Le larcin, l’inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses. Se peut-il rien de plus plaisant qu’un homme ait droit de me tuer parce qu’il demeure au-delà de l’eau, et que son prince a querelle contre le mien, quoique je n’en aie aucune avec lui?

[...] De cette confusion arrive que l’un dit que l’essence de la justice est l’autorité du législateur, l’autre la commodité du souverain, l’autre la coutume présente; et c’est le plus sûr: rien suivant la seule raison n’est juste de soi; tout branle avec le temps. La coutume [est] toute l’équité, par cette seule raison qu’elle est reçue; c’est le fondement mystique⁴ de son autorité. Qui la ramène à son principe l’anéantit **D**.

Blaise Pascal, *Pensées* [1669 posth.], 294 (Brunschvicg), © Hachette, 1967, p. 465-467.

1. Équité: la justice, en tant qu’elle consiste à donner à chacun une part égale.
2. Jurisprudence: en français classique, ensemble des principes du droit de chaque pays, et science du droit et de la loi.
3. L’entrée de Saturne au Lion: nom donné, en astrologie, à l’éclipse du 12 août 1654. Depuis l’Antiquité, on a accordé aux éclipses une importance décisive sur le cours des affaires humaines.
4. Mystique: ici, au-delà de toute raison, fondé sur une (fausse) évidence intuitive créée par l’habitude.

Se préparer à l’explication de texte

Repères et distinctions

- **En fait/en droit:** Pascal oppose ici ce qui existe en fait – les différentes coutumes qui ont cours en l’état actuel des choses – et ce qui, en droit, devrait être – une forme d’équité universelle. Les coutumes disent ce qui doit être, alors qu’elles sont en réalité des faits, des habitudes sociales.
- **Relatif/absolu:** cette distinction recoupe ici l’opposition entre les conventions, qui sont relatives au lieu et au climat, et une justice idéale qui serait absolue, c’est-à-dire valable en tous lieux et en tous temps.

Questions

- A A quoi la justice est-elle relative? Expliquez « un méridien décide de la vérité ».
- B Quelle nouvelle idée est ici introduite par Pascal pour étayer sa thèse de la relativité de la justice? Expliquez les deux dernières phrases du paragraphe.
- C A quelle condition une justice absolue pourrait-elle exister? Pourquoi cette condition ne peut-elle pas être remplie selon Pascal?
- D Quels sont les différents référents moraux et légaux? Pourquoi la raison est-elle insuffisante ici? Expliquez la dernière phrase du texte.

Rendre compte des rapports entre la thèse et l’exemple

Examinez comment les différents exemples invoqués par Pascal lui permettent d’affiner et d’approfondir sa thèse.

Pistes de lecture

- F. Nietzsche, *Aurore* [1881], § 9, © Gallimard, 1980.
- Platon, *Protagoras* [iv^e s. av. J.-C.], © GF, 1997.

B. Tout être rationnel doit reconnaître la validité de la loi morale.



KANT
Philosophie moderne
(1724-1804)

[L]’homme, et en général tout être raisonnable, existe comme fin en soi, et non pas simplement comme moyen dont telle ou telle volonté puisse user à son gré; dans toutes ses

actions, aussi bien dans celles qui le concernent lui-même que dans celles qui concernent d’autres êtres raisonnables, il doit toujours être considéré en même temps comme fin **A**.

Tous les objets des inclinations n’ont qu’une valeur conditionnelle; car si les inclinations et les besoins qui en dérivent n’existaient pas, leur objet serait sans valeur. Mais les inclinations mêmes, comme sources du besoin, ont si peu une valeur absolue qui leur donne le droit d’être désirées pour elles-mêmes, que, bien plutôt, en être pleinement affranchi doit être le souhait universel de tout être raisonnable. Ainsi la valeur de tous les objets à acquérir par notre action est toujours conditionnelle **B**. Les êtres dont l’existence dépend, à vrai dire, non pas de notre volonté, mais de la nature, n’ont cependant, quand ce sont des êtres dépourvus de raison, qu’une valeur relative, celle de moyens, et voilà pourquoi on les nomme des choses; au contraire, les êtres raisonnables sont appelés des personnes¹, parce que leur nature les désigne déjà comme des fins en soi, c’est-à-dire comme quelque chose qui ne peut pas être employé simplement comme moyen, quelque chose qui par suite limite d’autant toute faculté d’agir comme bon nous semble (et qui est un objet de respect) **C**. Ce ne sont donc pas là des fins simplement subjectives, dont l’existence, comme effet de notre action, a une valeur pour nous: ce sont des fins objectives, c’est-à-dire des choses dont l’existence est une fin en soi-même, et même une fin telle qu’elle ne peut être remplacée par aucune autre, au service de laquelle les fins objectives devraient se mettre, simplement comme moyens **D**. [...] L’impératif sera donc celui-ci: agis de telle sorte que tu traites l’humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen **E**.

Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs* [1785], 2^e section, trad. V. Delbos, Nathan, 1989, p. 56-60.

1. Personne: sujet moral digne de respect.

Se préparer à l’explication de texte

Vocabulaire

Traiter une chose comme un **moyen**, c’est en faire un instrument. Les moyens ont une **valeur conditionnelle**, qui dépend de leur utilité. Ce qui a une fin n’est qu’un moyen. Mais ce qui est une **fin** a une **valeur inconditionnelle**, et ne peut pas être mis au service d’un autre but.

Repères et distinctions

Subjectif/objectif: une propriété qui appartient *en soi* à une chose, indépendamment de notre rapport à elle, est **objective**. Est **subjective** une propriété qui apparaît dans la relation que nous entretenons avec un objet, et qui lui est attribuée *par le sujet* (couleur, saveur, odeur).

Questions

- A Pourquoi les êtres raisonnables ne doivent-ils pas être traités comme des moyens?
- B Que désigne Kant par « inclinations » et « objets de l’inclination »? Pourquoi ce qui relève des sens et de leurs besoins ne peut-il pas avoir de valeur absolue?
- C Si seuls les êtres raisonnables sont des personnes, qu’advient-il alors des êtres sensibles non raisonnables, comme les animaux? Qu’advient-il également des choses produites par des personnes, comme les œuvres d’art?
- D Expliquez la distinction entre fin subjective et fin objective.
- E Cet impératif est-il une solution viable au problème du relativisme, tel que le pose Pascal dans le texte précédent?

Mettre en évidence la progression de l’argumentation

Rendez compte des différentes étapes qui, à partir de la définition de ce qu’est l’homme, permettent à Kant de déduire ce que l’homme doit faire.

Pistes de lecture

- J. Habermas, *Morale et Communication* [1983], §§ 72-73, © GF, 1999.
- R. Ogien, M. Canto-Sperber, *La Philosophie morale*, © PUF, « Que-sais-je? », 2006.
- **Nature et culture**, texte de Montaigne > p. 78.